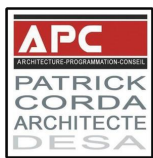


LE CLOS CESAR

Ancien Stade Paul Lebugle

4 Avenue de Chambord - Rue d'Entre-Deux aux Vallées
45190 **BEAUGENCY**

MAÎTRISE D'OUVRAGE	AMO
 IMMOBLEU PROMOTION IMMOBLEU PROMOTION ILE DE FRANCE SARL 8 Quai de Bir-Hakeim Les Rives de Marne 94410 SAINT-MAURICE Tél : 01 45 11 75 90 SIRET : 880 945 893 00019 APE : 6810Z Tél : 01 45 11 77 21 - Fax :	 IMMO CONSEILS 265 Avenue Daumensil 75012 PARIS
AMO	MAÎTRISE D'ŒUVRE
 APC AMO 60 rue de Wattignies - 75012 Paris Tél : 01 43 41 94 48 - Fax : 01 43 41 41 01	 SASU Atelier Patrick Corda APC 60 rue de Wattignies - 75012 Paris Tél : 01 43 41 94 48 - Fax : 01 43 41 41 01 Inscrit à l'ordre des architectes IDF n° S13619 SIRET N°52358384700018
BUREAU D'ETUDES FLUIDE - THERMIQUE	BUREAU D'ETUDES STRUCTURE
 P.CETECH 8 Quai Bir Hakeim 94410 SAINT-MAURICE Tél : 01 45 11 76 00	 BET BUCHET 29 Rue Jean Mermoz 78000 VERSAILLES Tél : 01 39 02 16 14
PAYSAGISTE	BUREAU D'ETUDES HQE
 SYMBIOSIS 17 Rue Charles Derby 92140 CLAMART Tél : 06 79 94 16 61	 POSITHERM 170 Boulevard de Stalingrad 69451 LYON CEDEX 06 Tél : 04 78 68 79 54

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

MODIFICATIONS	DATE	IND.

**NOTICE D'ACCESSIBILITE ET DE SECURITE
RESIDENCE SENIORS (Hall F)**

Phase : **PC**

MAI 2025

Ind :

PC4-5

Ech :



notice Handicapé
Beaugency résidence : *Objet de la demande :*

Construction d'un ensemble immobilier

Angle Avenue de Chambord – rue d'Entre-Deux aux vallées
45190 BEAUGENCY

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

NOTICE DE SECURITE HABITATIONS

1. OBJET DU PROJET

La présente notice concerne les dispositions prises en matière de sécurité incendie d'une résidence sénior avec en annexe un parc de stationnement de 71 places commun aux maisons, en sous-sol située sous le bâtiment de la résidence sénior et des villas n°1 et n°2.

Cette résidence sénior fait partie d'un ensemble immobilier composé de :

- 5 bâtiments d'habitations indépendants hall A à E, avec un parc de stationnement de 50 en sous-sol situé sous les bâtiments hall A à C.
- 3 locaux commerciaux livrés brut situés dans le bâtiment hall A.
- 5 maisons individuelles.
- Un bâtiment d'habitation de type résidence sénior de R+2 à R+3 avec locaux de services.
- Un parc de stationnement commun à la résidence sénior de 61 places et des maisons 10 places.
- Un parc de stationnement hôtel de 67 places.
- Un hôtel de R+2 à R+3.
- Une crèche livrée brute située au RDC du bâtiment de l'hôtel.

L'ensemble se situe à l'angle de l'avenue de Chambord et de la rue d'Entre-Deux aux vallées.

2. DESCRIPTION DU PROJET

La résidence se compose de 3 cages d'escalier totalisant 68 logements.

Il sera annexé un parc de stationnement sur 1 niveau de sous-sol.
L'accès se fera depuis l'avenue de Chambord.

3. CLASSEMENTS

La résidence est desservie par une voie engin longeant la rue d'Entre-deux aux vallées avec une raquette de retournement devant la porte d'entrée principale. Une borne incendie sera mis en place à moins de 60m de l'entrée principale du bâtiment.

Le bâtiment comporte 3 étages.

Aux vues des éléments cités ci-dessus : le classement est en 2^{ème} famille.

4. STRUCTURE

La structure de la résidence sont prévues stable au feu 1/2h (R30) en béton armé, avec des planchers CF1/2h (REI30).

Les parois séparatives des logements seront CF1/4h (EI15) en voile béton armé.

Au dernier niveau les murs séparant les logements monteront jusque sous toiture ou bien un faux plafond CF1/2h (EI30).

Les façades sont prévues en maçonnerie incombustible avec un enduit monocouche.

Les menuiseries extérieures seront C-s3, d0 au minimum.

Les couvertures sont réalisées en tuiles mécanique

Le guide de l'isolation sera respecté.

5. DEGAGEMENTS

Les parois des cages d'escalier seront en voile béton armé CF1/2h (EI30) avec un bloc porte PF 1/2h (E30) muni de ferme porte à chaque niveau pour les 3 cages d'escaliers.

Un exutoire sera mis en place en partie haute des cages d'escalier avec une section d'ouverture horizontale de 1 M².

Les circulations communes auront un revêtement de sol M3, des parois M2 et un plafond M1 minimum. Une porte de recoupement PF1/2h avec ferme porte est mis en œuvre tous les 45m linéaire de circulation.

Le volume de la cage d'escalier venant du sous-sol est isolé de la cage B des étages. La sortie côté de la cage A du sous-sol débouche sur l'extérieur directement.

Un exutoire sera mis en place en partie haute des cages d'escalier des étages avec une section d'ouverture de 1 m².

Les cages d'ascenseurs auront des parois CF1/2h (EI30).

6. CONDUITS ET GAINES

Les gaines de ventilation et descente d'eaux usées traversant les logements verticalement auront des parois en plaque de plâtre CF1/2h (EI30).

La VMC sera permanente avec une alimentation sélectivement protégée en amont du TGBT, le moteur sera de 4ème catégorie résistant à 300° pendant 1/2h.

Le chauffage des appartements sera réalisé par eau chaude alimenté par des pompes à chaleur.

7. FOYER LOGEMENTS

Les unités de vie en RDC du bâtiment principal sont composées :

- d'une tisanerie de 58.61m² (ERP 5^{ème} catégorie)
- d'une bagagerie,
- WC commun,
- d'un hall d'accueil

Le nombre d'occupant est compris entre 200 et 400, il est prévu au minimum 2 cages d'escalier.

Les locaux recevant du public sont isolés au feu par rapport au hall d'entrée par des parois PF1/2h avec des portes PF1/2h munie de ferme porte.

Une alarme de type 4 sera mis en place avec des détecteurs manuels à chaque issue de secours ainsi qu'aux accès des cages d'escaliers. Des sirènes seront implantées à tous les niveaux.

Le hall comportera un dispositif de désenfumage de 2m² sur le tiers supérieur la porte d'entrée.

8. COLONNE SECHE

Sans objet.

9. PARC DE STATIONNEMENT

Le parc de stationnement en sous-sol reçoit 61 places de stationnement pour la résidence sénior. Il est commun au parc de stationnement des villas totalisant 71 places.

L'ensemble du parc sur une surface inférieure à 3000 m², pour des véhicules inférieurs ou égaux à 3,5 tonnes.

Les éléments porteurs du parc seront en béton armé incombustible, stable au feu 1h (EI60) et résistant aux chocs des véhicules.

Le plancher haut sera CF 2h (REI120) au droit de la résidence Sénior et CF 1h (RE60) au droit des 2 maisons, la sortie piétonne sera directe sur l'extérieur.

Au-delà de l'aplomb de la façade non aveugle du bâtiment de la résidence sénior, la couverture du parc sera PF 1h (E60).

La distance à parcourir, entre le point le plus éloigné dans l'axe de circulation et la cage d'escalier est inférieur à 25 m en impasse.

Les issues de secours seront fermées à clé mais ouvrables sans clé pour sortir.

Une porte automatique avec condamnation sera mise en œuvre à l'entrée du parc.

Les conduits traversant le plancher haut du parc seront en PVC de diamètre inférieur ou égal à 125 mm.

La ventilation du parc sera naturelle par la mise en place de ventilation basse ($6 \text{ dm}^2/\text{véhicule}$) et haute.

La hauteur de 2 m sera assurée dans les circulations, la largeur des cheminements sera de 1.20m au minimum. Les portes donnant dans les locaux techniques seront précisées « sans issue ».

Les portes des issues de secours seront balisées avec des blocs autonomes avec la mention « sortie ». L'éclairage de sécurité sera assuré par des blocs autonomes conformément à l'instruction ministérielle du 4 juin 1987

L'installation électrique sera conforme à la NFC 14-100 et 15100.

Des extincteurs type 13A et 21B seront mis en place à raison de 1 pour 15 véhicules. Un bac à sable de 100 l sera installé près de la rampe.